



Frais de scolarité impayés refus de délivrer le diplôme

Par liky

Bonjour,

Je suis diplômé d'une école de gestion depuis 2014, je me suis soumis à toutes les conditions d'obtention de ce diplôme (examens,mémoire...), je précise que le master en question est visé par le ministère de l'enseignement supérieur.

Cependant n'étant pas en mesure de payer les frais de scolarité suite au refus d'octroi de crédit de la part de plusieurs banques (lettres de refus présentées à l'établissement scolaire) l'école refuse de me délivrer mon diplôme quand bien même j'ai été admis à toutes les épreuves.

Sans ce diplôme il m'est impossible de trouver un travail et donc de rembourser ma dette envers l'école.

Quels recours sont possibles ?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement,

Par Tisuisse1

Vous demandez duplicata de votre diplôme à votre rectorat.